

Création d'une mare pédagogique et d'un verger dans l'environnement immédiat du jardin participatif

Dossier déposé par Johannes Joly, membre de Sailly 2030 - groupe végétalisation

Projet Sailly 2030 – Groupe Végétalisation

Il s'agit de mettre en œuvre dans le cadre d'une coopération habitants / Commune, une vision partagée de Sailly-Lez-Lannoy en 2030. Pour y parvenir, nous nous faisons accompagner par le réseau Transition Haut-de-France.

Les enjeux de transitions écologiques et de bien vivre ensemble sont travaillés à travers une plus grande végétalisation de l'espace de la commune.



Quel projet pour Sailly-lez-Lannoy ?

Un Budget Participatif 2025 au service de la nature et de la biodiversité

Dans la continuité de son projet de mandat et en cohérence avec la Charte de la Participation citoyenne, la Métropole Européenne de Lille a innové en 2024 en lançant son premier Budget Participatif Métropolitain. En 2025, la MEL renouvelle l'expérience avec une deuxième édition placée cette fois sous le signe de la valorisation du patrimoine naturel et paysager. Ce budget participatif sera doté d'une enveloppe de 1,2 million d'euros. Ainsi, les citoyens sont invités à soumettre des projets concrets en faveur de la biodiversité locale : plantation et renforcement de haies, boisements et vergers nourriciers, aménagement de mares, installation d'abris et de nichoirs pour la faune locale, ou encore création d'espaces pédagogiques dédiés à la biodiversité. A travers cette thématique, la MEL réaffirme son engagement en faveur d'une métropole plus durable, où chaque citoyen peut contribuer activement à la préservation de son environnement.

Le Groupe Végétalisation de "Sailly 2030" candidate pour :

LA CRÉATION D'UNE MARE PÉDAGOGIQUE



Illustration non contractuelle

Qu'est-ce qu'une mare ?



Une mare est une étendue d'eau stagnante peu profonde et de petite taille. Avec les étangs, les mares ont la particularité d'accueillir une biodiversité significativement plus importante que les autres systèmes aquatiques d'eau douce tels les lacs et rivières.

Les mares ont été classées parmi les grands biomes aquatiques et en Europe au moins 25 % de la biodiversité en dépend ainsi que d'autres zones humides.

Chaque mare abrite un écosystème propre. La faune et la flore des mares sont organisées en ceintures de végétation par rapport à la profondeur, la chaleur, le type de sol (terre ou roche) et bien d'autres facteurs, on peut donc retrouver des espèces totalement différentes dans deux mares même proches.



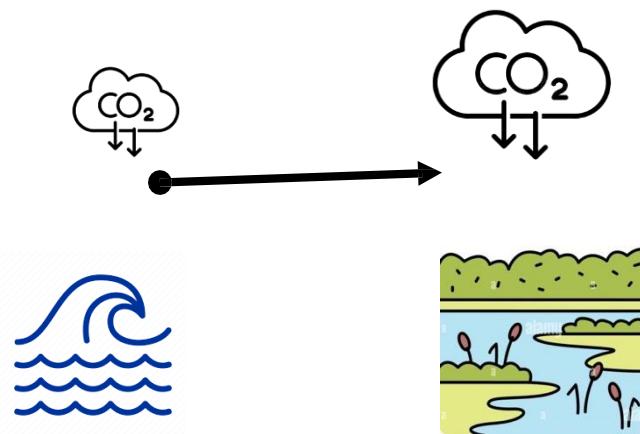
© Pixabay / GEO

Pourquoi créer une mare ?

Les mares sont des solutions fondées sur la nature:

Une solution au changement climatique : une mare peut stocker 3x plus de carbone qu'un même volume dans l'océan, l'ensemble des mares de ferme du monde contient plus de carbone que tous les océans réunis.

Une solution pour la faune locale : La mare permettra aux insectes utiles des jardins comme les coccinelles ou les abeilles des ruches de la commune de pouvoir se désaltérer et de prospérer dans la commune ; les oiseaux également qui résident ici.



La mare sera un endroit pédagogique ouvert mais sécurisé, située dans un environnement paysagé. L'endroit sera le début d'un chemin pédagogique par lequel on découvre les habitants et les plantes peuplant la mare, leur utilité par des petites signalisations. L'espace pourra être aménagé par le jardin participatif en coopération avec les professeurs des écoles pour la création de chantiers natures pour les enfants.

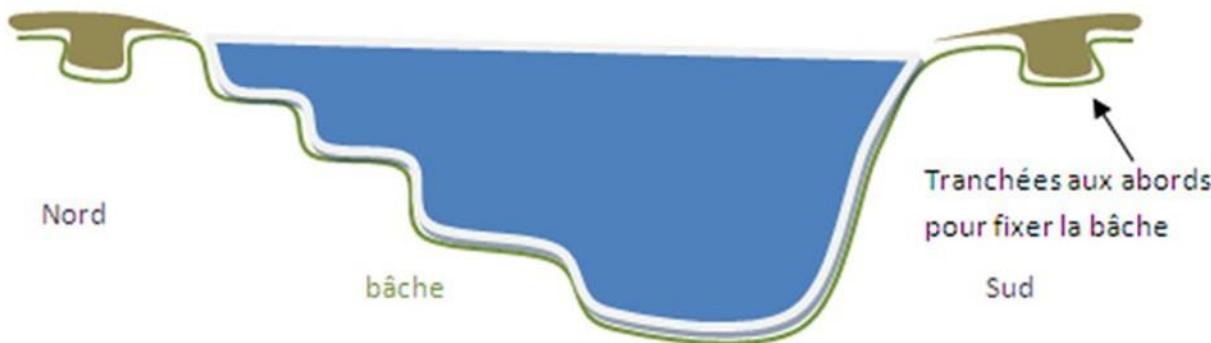
La proximité de ce petit espace nature Cela participera également à la création de zones de fraîcheur, aux plus grands bonheurs des riverains, des enfants et des ainés pendant les prochaines canicules.

La mare sera un espace de biodiversité au centre de la commune. Cela deviendra un espace pédagogique et un centre d'activité nature au centre du village.

Comment créer une mare ?

La mare n'a pas besoin d'être très grande pour accueillir une faune et une flore diversifiée. Son intérêt écologique est avant tout lié à la présence de berges en pente douce ou en escalier. Ainsi, des ceintures de végétation composées d'espèces différentes vont s'installer en fonction de la profondeur d'eau et de la chaleur. La faune extérieure à la mare pourra se réfugier dans les haies et l'arbre derrière la marre.

Afin de ne pas risquer l'assèchement estival de la mare, celle-ci devra présenter un endroit avec une profondeur idéal entre 80cm et 1m20. On devra réaliser des berges en escalier sur les bords nord, est et ouest et maintenir une berge abrupte au sud pour profiter du soleil. L'arbre coté sud de la mare empêchera un réchauffement trop important de l'eau car la température de l'eau doit toujours se situer sous 26°C. Pour rendre la mare étanche, la solution la plus économique consistera à couvrir le fond d'une bâche EPDM. Par ailleurs, l'introduction de poissons, non adaptée à l'échelle de cette mare, est vivement déconseillée si l'on souhaite conserver un écosystème équilibré. Ainsi, les lieux devront être préparés de fin d'été, automne pour deux raisons : une qui est l'installation des plantes pour qu'elle trouve un équilibre avant l'hiver et de deux pour la régulation des éventuelles populations de moustiques, les prédateurs des larves de moustique se déploie dès les premiers jours.



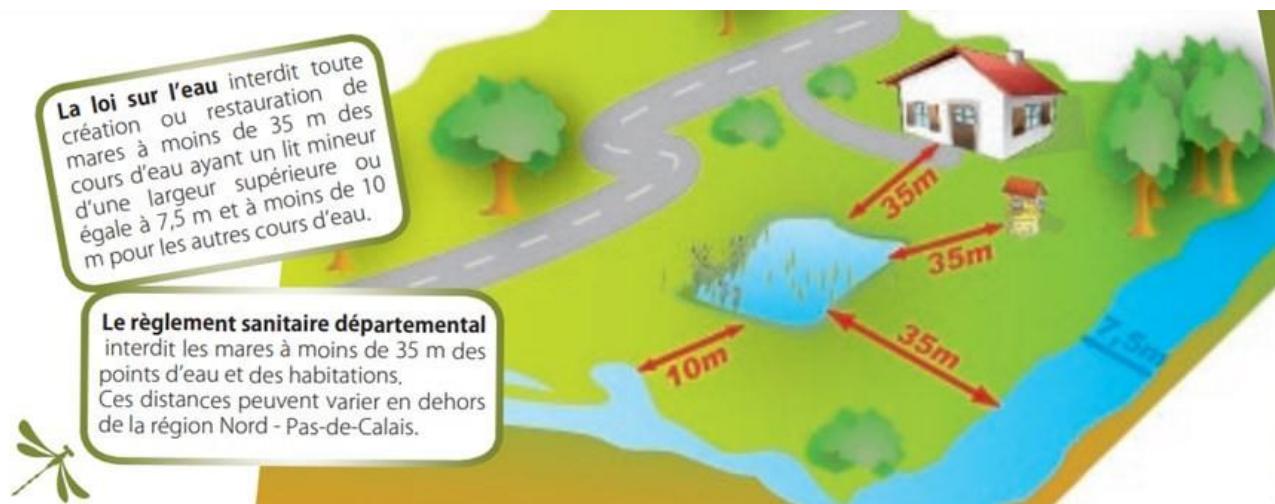
L'apport en eau s'effectuera tout d'abord par de l'eau de pluie conservé dans les cuves du jardin participatif puis il naturellement au cours du temps, si la mare déborde les tranchées extérieures, cela permettra une autonomie du milieu. Le seul point d'attention sera l'été où l'apport d'eau devra être régulier en vue de l'évaporation de l'eau.

L'introduction des plantes se fait d'avril à septembre et quelques jours après la construction du point d'eau pour que l'eau se réchauffe un peu. Les plantes installées dans l'eau seront dans des pots fournis avec pour permettre une facilité à l'entretien et empêcher que des racines pénètrent la bâche et créent des fuites.

La législation

La législation de la région instaure pour une installation d'une mare de la distancer de minimum 35m des habitations et de point d'eau, la réalisation se fait sans aucune demande si la mare est inférieure à 1000m² et à 2m de profondeur.

Sailly-lez-Lannoy ne se situe dans aucune législation spécifique de la DREAL ou de l'ARS ou encore dans un espace Natura 2000. La mare peut donc être construite en toute légalité, car la mare faisant 27,5m² et 1,20m de profondeur aucune demande particulière est à prévoir et elle sera placé évidemment à 35m de l'habitation la plus proche.



Où créer la mare pédagogique à Sailly-lez-Lannoy ?

Cet espace naturel et pédagogique inclurait le cheminement et le dépôt technique situé derrière la salle de sports, assurant l'accès au jardin participatif et bénéficiant ainsi d'un accès sécurisé depuis les écoles.



Budget prévisionnel

Poste de dépense	Coût total (€)
Terrassement et aménagement de l'espace	3 500,00 €
Bâche d'étanchéité EPDM 1mm	2 400,00 €
Feutre géotextile	840,00 €
Substrat (sable + terre végétale)	340,00 €
Pierre de berge / galets décoratifs	220,00 €
Plantes émergées (zone 0-20 cm)	180,00 €
Plantes flottantes	150,00 €
Plantes submergées oxygénantes	180,00 €
Plantes de berges	150,00 €
Containants pour plantes aquatiques	150,00 €
Panneaux pédagogiques	400,00 €
Bancs / assises en bois naturel	300,00 €
Clôture bois + portillon	1 625,00 €
Cuve de récupération d'eau de pluie	800,00 €
Main-d'œuvre complémentaire	1 000,00 €
Signalétique (étiquettes plantes, fléchage)	250,00 €
Plantation d'un verger d'espèces rustiques adaptées	8 000,00 €
Apport de terre végétale	2 000,00 €
Végétalisation de murs et clôtures	5 000,00 €
Total	27 485,00 €





Illustration non contractuelle